



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Restructuration-extension et accessibilité PSH
du Collège Jean MOULIN à Salon de Provence**

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 14 février 2025 à 17:00

**Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
SAM-TM**

Hôtel du Département
52 avenue de Saint Just
13256 MARSEILLE CEDEX 20

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Compléments à apporter aux C.C.T.P et C.C.A.P	4
2.2 - Délai de validité des offres	4
2.3 - Forme juridique du groupement	5
2.4 - Variantes.....	5
2.5 - Développement durable.....	5
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Conduite d'opération.....	5
3.2 - Maîtrise d'œuvre	5
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	6
3.4 - Contrôle technique.....	6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
3.6 - Modalités de collaboration du maître d'œuvre avec les autres intervenants.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire.....	8
6.2 - Visites sur site.....	14
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	14
7.1 - Transmission électronique.....	14
7.2 - Transmission sous support papier.....	15
8 - Examen des candidatures et des offres	15
8.1 - Sélection des candidatures.....	15
8.2 - Critères de jugement des candidatures	16
8.3 - Attribution des marchés.....	16
8.4 - Suite à donner à la consultation.....	25
9 - Renseignements complémentaires.....	25
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	25
9.2 - Procédures de recours	26

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la restructuration-extension et l'accessibilité PSH du Collège Jean MOULIN à Salon de Provence.

Lieu d'exécution :

Collège Jean Moulin
Chemin de Saint Côme
13300 Salon-de-Provence

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit de marchés publics ordinaires.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 9 lots.

Lots	Désignation
01	VRD - TERRASSEMENTS - ESPACES VERTS
02	DESAMIANTAGE-DEMOLITION-GROS-ŒUVRE-ETANCHEITE
03	MENUISERIES INTERIEURES
04	MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE
05	SOLS DURS ET SOUPLES-FAIENCES-PEINTURE
06	DOUBLAGE-CLOISONS-FAUX PLAFOND
07	ELECTRICITE CFO ET CFA - SSI - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE
08	PLOMBERIE SANITAIRES-CHAUFFAGE-VENTILATION-GTB
09	ASCENSEURS

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats peuvent soumissionner pour un lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots.

Forme de prix :

Les marchés sont passés à prix global forfaitaire.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45454000-4	Travaux de restructuration
45262800-9	Travaux d'extension de bâtiments

Lots	Code principal	Description
01	45112500-0	Travaux de terrassement
	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
02	45261420-4	Travaux d'étanchéification
	45223220-4	Travaux de gros œuvre
	45262660-5	Travaux de désamiantage
03	45421000-4	Travaux de menuiserie
04	45421140-7	Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres
05	45432110-8	Travaux de pose de sols
	45432130-4	Travaux de revêtements de sols
06	45421152-4	Installation de cloisons
	45421141-4	Travaux de cloisonnement
07	45310000-3	Travaux d'équipement électrique
	45315300-1	Installations d'alimentation électrique
08	45232460-4	Travaux d'installations sanitaires
	45332000-3	Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation
	45232141-2	Installations de chauffage
09	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs
	45313000-4	Travaux d'installation d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Compléments à apporter aux C.C.T.P et C.C.A.P

Les candidats n'ont pas à apporter de modifications au Cahier des Clauses Techniques Particulières, ni au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 270 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 - Forme juridique du groupement

Chaque marché sera dévolu soit à un candidat unique, soit à un groupement.

Le cas échéant, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera obligatoirement solidaire dans le cadre de l'exécution du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. Le cas échéant, l'ensemble des offres auxquelles le candidat prétend seront écartées pour irrégularité.

2.4 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.5 - Développement durable

Le Département des Bouches-du-Rhône, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L2112-2 du CCP en incluant dans le cahier des charges des lots 1, 2, 4, 5, 6 et 8 de ce marché public une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Les entreprises attributaires devront réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Le détail des conditions d'exécution à caractère social est indiqué dans le CCAP.

L'attention des candidats est attirée sur les éléments suivants :

- Les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.
- Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée irrégulière au motif de sa non-conformité au cahier des charges.

Les titulaires devront mettre en œuvre tous les moyens dont ils disposent pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même (cf. page de garde).

Représentant du Maître d'ouvrage :
Direction de l'Architecture et de la Construction
Service Construction Collèges
Samy CASSIM, chef de projet

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par:

CFL ARCHITECTURE (architecte mandataire)
17 avenue du colonel Schuler
13090 AIX EN PROVENCE

En groupement solidaire avec :
TPF Ingénierie
Direction régionale Sud bâtiment
Le Prélude
2ème étage 360 rue Louis de Broglie
13856 Aix en Provence

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

TPF Ingénierie
Direction régionale Sud bâtiment
Le Prélude
2ème étage 360 rue Louis de Broglie
13856 Aix en Provence

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assurée par :

CTP GROUPE CADET
ZA de la Laouve
19 Rue du Coudoulet
83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME

Missions : L, S, Ps, P1, F, Ph, Th, Hand, Brd, Le, Av, GTB, Env, Hys, PV, AtHand, AtTh, AtPh

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I est assurée par :

SOCOBAT
520 Allée de la Ricarde 84 800 l'Isle sur la Sorgue

3.6 - Modalités de collaboration du maître d'œuvre avec les autres intervenants

Avant tout commencement d'exécution, le pouvoir adjudicateur met à disposition du maître d'œuvre par tout moyen (courrier électronique ou physique, réunion d'information) la liste des intervenants à l'opération, leurs coordonnées ainsi que leurs missions. Dans le cadre de ses missions, le maître d'œuvre est autorisé à échanger directement avec chacun des intervenants dans les conditions et limites fixées par le présent marché. En cas de difficultés rencontrées lors de la collaboration avec l'un des autres intervenants, le maître d'œuvre informe le pouvoir adjudicateur sans délais.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

Pièces administratives :

- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe 1 "Procédure pour la remise des offres par voie électronique"
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe "Fiche de suivi des heures d'insertion et du bénéficiaire" à accepter sans modification ni rature et réserve.
- Les Actes d'Engagement d'insertion (A.E.I) concernant les lots n°1, 2, 4, 5, 6 et 8 Le cadre du certificat de visite
- 1 Formulaire DC1 en vigueur
- 1 Formulaire DC2 en vigueur
- 1 Formulaire DC4 en vigueur
- Sommaire partiel des pièces du DCE

Pièces techniques :

- Pièces écrites : CCTP (21 fichiers : commun : 2 fichiers/ lot 1 : 1 fichier/ lot 2 : 7 fichiers/ lot 3 : 2 fichiers/ lot 4 : 3 fichiers/ lot 5 : 2 fichiers/ lot 6 : 1 fichier/ lot 7 : 1 fichier/ lot 8 : 1 fichier/ lot 9 : 1 fichier), CDPGF (9 fichiers), Diag Avant Trx Amiante (10 fichiers), Diag Déchets (5 fichiers), Diag Plomb (6 fichiers), Notes (126 fichiers), Rapport Géotechnique (3 fichiers), 22 01 236 PGC Ind 2, Arrêté PC, BAA200015-Planning DCE-Ind01, diag STRUCTURE (rapport), Etude Hydraulique, Note hydraulique-Ind00-Juin 2024, RICT PRO.
- Pièces graphiques : 01A-VRD (5 fichiers), 01B-Espaces Verts (5 fichiers), 02-Structure (2 fichiers), 03-CVP (9 fichiers), 04-CFO-CFA (7 fichiers), BAA200015-DCE-SSI-240726-PLAN ZONING, B1 PLANS GENERAUX (19 fichiers), B2 BATIMENTS (86 fichiers), B3 CARNET REPERAGE (6 fichiers), B4 CARNET DE DETAILS (11 fichiers), Géomètre (2 fichiers), A0.Sommaire PRO OCT 2024, Cartouche PDG.
- Le CADRE CERTIFICAT DE VISITE
- Le CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE

- Le CADRE DES REFERENCES REQUISES AU TITRE DES QUALIFICATIONS
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le marché peut être consulté et téléchargé dans sa totalité sur la plate-forme des Marchés Publics du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante : <https://marches.departement13.fr>.

Le pouvoir adjudicateur précise qu'il collecte les données à caractère personnel des candidats téléchargeant le DCE du présent marché. Le téléchargement du DCE vaut accord pour la réutilisation des données collectées dans le cadre de la stratégie achat du CD13, notamment pour la constitution d'une base de données fournisseurs. Ces données sont les suivantes : nom, numéro de téléphone et mail du contact. En cas d'opposition à ce traitement, merci d'adresser un mail à : dpo13@departement13.fr.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français pour l'ensemble des documents remis.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Formulaire DC1 ¹ (lettre de candidature) et Formulaire DC2 (déclaration du candidat) ou Document Unique de Marché Européen (D.U.M.E.)	Non
Le candidat doit indiquer être inscrit sur un registre professionnel	Non

Dans le cas où le candidat souhaite avoir recours aux capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, notamment un sous-traitant, il devra obligatoirement

¹ Impérativement cocher la case relative aux cas d'exclusion de la procédure, rubrique F1 du formulaire DC1 ou fournir une attestation sur l'honneur reprenant les cas prévus.

renseigner la rubrique H du DC2 (ou la rubrique C de la partie II du DUME). Il devra justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques en produisant les documents mentionnés dans les tableaux ci-dessous. Il apportera la preuve qu'il disposera des capacités de ce ou ces opérateurs économiques pour l'exécution du marché.

En cas de sous-traitance, la production du DC4 en pièce de l'offre sera considérée comme suffisante.

Dans les autres cas, cette preuve peut être rapportée par tout moyen et notamment par un engagement écrit de l'opérateur économique sur les capacités desquelles le candidat s'appuie.

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Exigence minimale	Signature
<p>Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles</p>	<p>Un niveau minimum de chiffre d'affaires global est exigé :</p> <p>Il est calculé selon la moyenne des chiffres d'affaires des trois derniers exercices disponibles et doit être supérieur ou égal à :</p>	Non
	Lot 1 : 1 300 000€ HT	
	Lot 2 : 5 000 000€ HT	
	Lot 3 : 500 000€ HT	
	Lot 4 : 1 400 000€ HT	
	Lots 5 et 6 : 900 000€ HT	
	Lot 7 : 700 000€ HT	
	Lot 8 : 1 000 000€ HT	
	Lot 9 : 80 000€ HT	

Si pour une raison justifiée (notamment pour les sociétés nouvellement créées), l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié.

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Exigence minimale	Signature
<p>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement au cours des trois dernières années entendues comme 2023-2022 et 2021</p>	<p>Les effectifs de l'entreprise devront être supérieurs à ceux proposés dans l'offre, sauf en cas de recours à l'intérim mentionné précisément et à la sous-traitance déclarée.</p>	Non

Le candidat peut justifier de ses capacités techniques et professionnelles par tout autre moyen.

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Lot	Intitulé	Qualibats et/ou Références
1	VRD TERRASSEMENTS - ESPACES VERTS	<p>Qualibat 1321 : Canalisations d'assainissement (technicité courante) OU 2 références équivalentes de moins de 5 ans, achevées, portant sur des travaux de canalisations d'assainissement (attention : veiller à préciser : le nom du Maître d'ouvrage, le nom de l'opération, la nature des travaux, le lieu d'exécution, le montant en Euros HT, l'année d'achèvement)</p> <p>Qualibat 1341 : Aménagements de chaussées et trottoirs OU 2 références équivalentes de moins de 5 ans, achevées, portant sur des travaux d'aménagements de chaussées et trottoirs de canalisations d'assainissement (attention : veiller à préciser : le nom du Maître d'ouvrage, le nom de l'opération, la nature des travaux, le lieu d'exécution, le montant en Euros HT, l'année d'achèvement)</p>
2	DESAMIANTAGE- DEMOLITION- GROS-ŒUVRE- ETANCHEITE	<p>Qualibat 1111 Démolition (technicité courante) OU 2 références équivalentes de moins de 5 ans, achevées, portant sur des travaux de démolition (attention : veiller à préciser : le nom du Maître d'ouvrage, le nom de l'opération, la nature des travaux, le lieu d'exécution, le montant en Euros HT, l'année d'achèvement)</p> <p>Qualibat 1221 Reprises en sous-œuvre (technicité courante) OU 2 références équivalentes de moins de 5 ans, achevées, portant sur des travaux de reprises en sous œuvre (attention : veiller à préciser : le nom du Maître d'ouvrage, le nom de l'opération, la nature des travaux, le lieu d'exécution, le montant en Euros HT, l'année d'achèvement)</p> <p>Qualibat 1233 : Pieux OU 2 références équivalentes de moins de 5 ans, achevées, portant sur des travaux de pieux (attention : veiller à préciser : le nom du Maître d'ouvrage, le nom de l'opération, la nature des travaux, le lieu d'exécution, le montant en Euros HT, l'année d'achèvement)</p> <p>Qualibat 1552 : Traitement de l'amiante ou certification AFNOR</p> <p>Qualibat 2112 Maçonnerie et béton armé (technicité courante) OU 2 références équivalentes de moins de 5 ans, achevées, portant sur des travaux de maçonnerie et béton armé (attention : veiller à préciser : le nom du Maître d'ouvrage, le nom de l'opération, la nature des travaux, le lieu d'exécution, le montant en Euros HT, l'année d'achèvement)</p> <p>Qualibat 3211 Etanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité courante) OU 2 références équivalentes de moins de 5 ans, achevées, portant sur des travaux d'étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (attention : veiller à préciser : le nom du Maître d'ouvrage, le nom de l'opération, la nature des travaux, le lieu d'exécution, le montant en Euros HT, l'année d'achèvement)</p>

Lot	Intitulé	Qualibats et/ou Références
3	MENUISERIES INTERIEURES	<p>Qualibat 4312 : Fourniture et pose de menuiserie en bois (technicité courante) OU 2 références équivalentes de moins de 5 ans, achevées, portant sur des travaux de pose de menuiserie en bois (attention : veiller à préciser : le nom du Maître d'ouvrage, le nom de l'opération, la nature des travaux, le lieu d'exécution, le montant en Euros HT, l'année d'achèvement)</p>
4	MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE	<p>Qualibat 3522 : Fabrication et pose de menuiseries extérieures et ensembles menuisés en aluminium (technicité confirmée) OU 2 références équivalentes de moins de 5 ans, achevées, portant sur des travaux de pose de menuiseries extérieures et ensembles menuisés en aluminium (attention : veiller à préciser : le nom du Maître d'ouvrage, le nom de l'opération, la nature des travaux, le lieu d'exécution, le montant en Euros HT, l'année d'achèvement)</p>
5	SOLS DURS & SOUPLES-FAIENCES-PEINTURE	<p>Qualibat 6221 : Revêtements résilients PVC (technicité courante) OU 2 références équivalentes de moins de 5 ans, achevées, portant sur des travaux de revêtements résilients PVC (attention : veiller à préciser : le nom du Maître d'ouvrage, le nom de l'opération, la nature des travaux, le lieu d'exécution, le montant en Euros HT, l'année d'achèvement)</p>
		<p>Qualibat 6311 : Carrelages – revêtements (technicité courante) OU 2 références équivalentes de moins de 5 ans, achevées, portant sur des travaux de carrelages – revêtements (attention : veiller à préciser : le nom du Maître d'ouvrage, le nom de l'opération, la nature des travaux, le lieu d'exécution, le montant en Euros HT, l'année d'achèvement)</p>
		<p>Qualibat 6111 : Peinture et ravalement (technicité courante) OU 2 références équivalentes de moins de 5 ans, achevées, portant sur des travaux de peinture et ravalement (attention : veiller à préciser : le nom du Maître d'ouvrage, le nom de l'opération, la nature des travaux, le lieu d'exécution, le montant en Euros HT, l'année d'achèvement)</p>
6	DOUBLAGE-CLOISONS-FAUX PLAFOND	<p>Qualibat 4131 : Plaques de plâtre (technicité courante) OU 2 références équivalentes de moins de 5 ans, achevées, portant sur des travaux de plâtrerie (attention : veiller à préciser : le nom du Maître d'ouvrage, le nom de l'opération, la nature des travaux, le lieu d'exécution, le montant en Euros HT, l'année d'achèvement)</p>
		<p>Qualibat 6611 : Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (technicité courante) OU 2 références équivalentes de moins de 5 ans, achevées, portant sur des travaux de pose de plafonds suspendus modulaires (attention : veiller à préciser : le nom du Maître d'ouvrage, le nom de l'opération, la nature des travaux, le lieu d'exécution, le montant en Euros HT, l'année d'achèvement)</p>
7		QUALIFELEC – APSAD Installations électriques E2

Lot	Intitulé	Qualibats et/ou Références
	ELECTRICITE CFO & CFA - SSI - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE	OU 2 références équivalentes de moins de 5 ans, achevées, portant sur des travaux d'installations électriques (attention : veiller à préciser : le nom du Maître d'ouvrage, le nom de l'opération, la nature des travaux, le lieu d'exécution, le montant en Euros HT, l'année d'achèvement)
		QUALIFELEC Courants faibles CF2 – DTC – DST OU 2 références équivalentes de moins de 5 ans, achevées, portant sur des travaux électriques (attention : veiller à préciser : le nom du Maître d'ouvrage, le nom de l'opération, la nature des travaux, le lieu d'exécution, le montant en Euros HT, l'année d'achèvement)
		Qualibat 5911 - Installations photovoltaïques de puissance inférieure à 250 kilowatts-crête OU 2 références équivalentes de moins de 5 ans, achevées, portant sur des travaux de photovoltaïque (attention : veiller à préciser : le nom du Maître d'ouvrage, le nom de l'opération, la nature des travaux, le lieu d'exécution, le montant en Euros HT, l'année d'achèvement)
8	PLOMBERIE SANITAIRES- CHAUFFAGE- VENTILATION-GTB	Qualibat 5112 : Plomberie / sanitaire (technicité confirmée) OU 2 références équivalentes de moins de 5 ans, achevées, portant sur des travaux de plomberie / sanitaire (attention : veiller à préciser : le nom du Maître d'ouvrage, le nom de l'opération, la nature des travaux, le lieu d'exécution, le montant en Euros HT, l'année d'achèvement)
		Qualibat 5311 : Installation de VMC en tertiaire inférieur à 1000m ² OU 2 références équivalentes de moins de 5 ans, achevées, portant sur des travaux de VMC (attention : veiller à préciser : le nom du Maître d'ouvrage, le nom de l'opération, la nature des travaux, le lieu d'exécution, le montant en Euros HT, l'année d'achèvement)
9	ASCENSEURS	2 références équivalentes au présent marché

Attention, lorsque plusieurs certificats/ qualifications sont exigés, ceux-ci sont CUMULATIFS (lots 1, 2, 5, 6, 7 et 8).

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Dans le cas où les candidats se présenteraient sous la forme d'un groupement, il est recommandé de renseigner un seul formulaire DC1. Chaque membre du groupement peut, toutefois, remplir un formulaire DC1 : le dossier de candidature sera alors constitué d'autant de formulaires DC1 que de membres du groupement. Dans ce cas, il appartient à chacun des membres de renseigner, de manière identique, les rubriques qui concernent le groupement dans son ensemble, notamment celle relative à la désignation du mandataire.

Si le groupement est désigné attributaire, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

Si le candidat est une société nouvellement constituée, il devra indiquer la dénomination et l'adresse de l'organisme duquel sa demande d'inscription est en cours et être en mesure de fournir les pièces justifiant cette demande (extrait Kbis par exemple). Il devra fournir toute information permettant de justifier de ses capacités techniques et financières.

En application de l'article R2142-25 du Code de la commande publique, l'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché public.

DOCUMENT UNIQUE DE MARCHÉ EUROPEEN (D.U.M.E.)

En application de l'article R2143-4 du Code de la commande publique, l'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME), en lieu et place des documents DC1 et DC2 et leurs multiples annexes réclamées, rédigé en français conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution de la Commission Européenne du 05/01/2016 (UE-2016/7),

Le DUME est disponible en version électronique au format .xml. permettant de renseigner le document e-DUME directement sur un des deux sites web :

<https://ec.europa.eu/tools/esp/filter?lang=f>

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Il doit être dûment rempli par une personne habilitée à engager la société.

Un DUME doit être remis par lot.

Si l'opérateur économique, et ses éventuels cotraitants ou sous-traitants utilisent le DUME, toutes les informations exigées au titre des DC1 et DC2 devront être obligatoirement renseignées.

L'opérateur économique, et ses éventuels cotraitants ou sous-traitants ne sont pas dispensés de remplir les sections A, B et C de la partie IV « critères de sélection ».

Un opérateur économique qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autre entités (y compris un sous-traitant), doit fournir à la fois son DUME et un DUME distinct pour chacune des entités auxquelles il fait appel.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct doit être remis pour chacun des cotraitants.

Les DUME de chacun des opérateurs devront contenir les informations demandées dans la partie I, dans les sections A et B de la partie II, dans les sections de la partie III, IV et VI.

Les candidats qui souhaitent réutiliser un DUME déjà utilisé dans une procédure antérieure devront confirmer que les informations qui y figurent sont toujours valables en application de l'article R2143-4 3ème alinéa du Code de la commande publique et que ces informations soient adaptées aux exigences de l'acheteur.

PIECES DE L'OFFRE :

Libellés	Signature
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) de chaque lot auquel le candidat soumissionne dûment complétée.	Non
Le cadre de mémoire technique justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution de chaque lot auquel le candidat soumissionne dûment complété. <i>Il est souhaité que le candidat limite le mémoire technique à 40 pages.</i>	Non
Les actes d'engagement d'insertion concernant les lots n°1, 2, 4, 5, 6 et 8	Non
En cas de sous-traitance, le(s) DC4 dûment(s) complété(s)	Oui
L'attestation de visite <i>La visite est facultative pour tous les lots, toutefois fortement recommandée pour les lots 1, 2, 4, 7 et 8.</i>	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est facultative mais recommandée pour les lots 1, 2, 4, 7 et 8.

Pour définir les conditions de visite, veuillez contacter :
Monsieur Dupuis – Secrétaire Général du collège Jean Moulin
Les visites seront organisées les mardi et jeudi matin de 08h00 à 12h00.
Collège Jean Moulin
Chemin de Saint Come-13300 Salon de Provence
04 90 56 14 20

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.departement13.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Conditions envoi copie de sauvegarde :

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier.

L'enveloppe portera obligatoirement la mention :

*« Marché pour la restructuration-extension et l'accessibilité PSH du Collège Jean MOULIN à
Salon de Provence
Copie de sauvegarde de l'offre déposée électroniquement
en date du àheure(s)minute(s)..... seconde(s)
NE PAS OUVRIR

N° SIRET..... »*

Cette copie devra être remise contre récépissé du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou envoyée par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
SAM-TM
Bureau B6039
Hôtel du Département
52, Avenue de Saint Just
13256 MARSEILLE CEDEX 20

La signature électronique du contrat par l'attributaire est autorisée dans le cadre de cette consultation.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai approprié et identique pour tous.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

L'acheteur vérifie les informations qui figurent dans la candidature, y compris en ce qui concerne les opérateurs économiques sur les capacités desquels le candidat s'appuie. A ce titre, les candidats devront fournir, dans un délai qui leur sera précisé par courrier ou par voie électronique, tout document justificatif et autre moyen de preuve justifiant de leur aptitude à exercer l'activité

professionnelle, de leur capacité économique et financière et de leurs capacités techniques et professionnelles au regard des exigences fixées au présent Règlement de consultation.

8.2 - Critères de jugement des candidatures

- Conformité aux obligations légales, fiscales et sociales.

Il s'agit de vérifier, conformément aux articles R2143-3 1° et R2143-4 du Code de la commande publique, que les candidats (chacun des membres du groupement et des éventuels sous-traitants) attestent d'une régularité de situation sur les plans légaux, sociaux et fiscaux.

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière et les capacités techniques et professionnelles du candidat** conformément aux articles R2142-2, R2142-5 à R2142-14, R2142-25, R2143-11, R2143-12 et R2143-16 du Code de la commande publique.

8.3 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres. L'offre jugée économiquement la plus avantageuse sera celle qui se verra attribuer le total le plus élevé après pondération.

Dans l'hypothèse où seule (s) une (ou des) offre (s) techniquement insuffisante (s) ou financièrement trop coûteuse (s) serait (aient) présentée (s), le marché pourrait ne pas être attribué et la procédure pourrait être déclarée sans suite par le Pouvoir Adjudicateur.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

LES CRITERES RETENUS POUR LE JUGEMENT DES OFFRES SONT PONDERES DE LA MANIERE SUIVANTE :

POUR LES LOTS N°1, 3, 4, 5 et 6

Critères	Points
<p>Critère Prix des prestations (noté de 0 à 50)</p> <p><i>Apprécié au regard du montant total. La note prix de chaque candidat sera calculée au moyen de la formule suivante :</i></p> <p>$50 \times \frac{P \text{ de l'offre la moins-disante}}{P \text{ de l'offre du candidat}}$</p> <p><i>Cette note sera ensuite pondérée comme indiqué dans le cadre de l'élaboration de la note finale.</i></p>	50
<p>Critère Qualité technique et environnementale (noté de 0 à 50)</p> <p><i>Apprécié au regard du mémoire technique produite par le candidat. La note VT (valeur technique) de chaque candidat sera calculée au moyen de la formule suivante :</i></p>	50

<p><i>La note qualité technique et environnementale est obtenue en additionnant les notes des 3 sous-critères</i></p> <p><i>Si aucun des candidats n'obtient la note maximale, la note (Q) sera calculée de la manière suivante :</i></p> <p><i>$Q = 50 \times (\text{Note brute sur } 50 \text{ obtenue par le candidat} / \text{Note brute sur } 50 \text{ la plus élevée des candidats})$</i></p>	
<p>Sous-critère n°1 : Gestion environnementale du chantier</p> <p>Ce sous-critère sera apprécié au regard des moyens et méthode utilisés pour respecter les exigences de la charte « Chantier à faibles nuisances » tout en prenant en compte le maintien en fonctionnement du collège ; à ce titre le candidat devra donc détailler les sous-critères 1.1 et 1.2.</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 20</p>	
<p>Sous-critère 1.1 : Limitations des nuisances (sonores, ...) et interactions avec le collège et les riverains (communication, prise en compte de demandes)</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 10</p>	
<p>Sous-critère 1.2 : Propreté du chantier et des abords (poussières, boues, etc.) et limitation des déchets (réutilisation, réemploi, usage de matériaux recyclés)</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 10</p>	
<p>Sous-critère n°2 : Gestion des délais contractuels</p> <p>Ce sous-critère sera apprécié au regard de l'organisation proposée par le candidat pour respecter les délais prenant en compte le maintien en fonctionnement du collège et les déménagements entre phases. A ce titre, le candidat devra détailler les sous-critères 2.1 et 2.2.</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 20</p>	
<p>Sous-critère 2.1: Planning et organisation proposée pour son suivi ainsi que pour finir les taches avant la reprise d'activité de l'établissement à chaque phase</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 10</p>	
<p>Sous-critère 2.2 : Moyens et methodes pour rattraper les éventuels retards (effectif moyen du personnel d'exécution de l'entreprise et des sous-traitants déclarés par phases en tenant en compte des pics d'activité durant les vacances scolaires</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 10</p>	
<p>Sous-critère n°3 : Qualité technique des prestations et/ou de l'équipe</p> <p>Ce sous-critère sera apprécié au regard: des compétences et de l'organisation de l'équipe encadrante affectée directement au chantier à travers l'analyse des CV et de l'organigramme remis.</p> <p><i>A ce titre, le candidat devra fournir un organigramme indiquant le rôle de chaque encadrant (conducteurs de travaux, chefs de chantier et/ou chefs d'équipe y</i></p>	

<i>compris pour les sous-traitants déclarés) et les CV correspondants (formation + expérience)</i>	Noté de 0 à 10
--	----------------

POUR LE LOT N°2

Critères	Points
<p align="center">Critère Prix des prestations (noté de 0 à 50)</p> <p align="center"><i>Apprécié au regard du montant total. La note prix de chaque candidat sera calculée au moyen de la formule suivante :</i></p> <p align="center">$50 \times \frac{P \text{ de l'offre la moins-disante}}{P \text{ de l'offre du candidat}}$</p> <p align="center"><i>Cette note sera ensuite pondérée comme indiqué dans le cadre de l'élaboration de la note finale.</i></p>	50
<p align="center">Critère Qualité technique et environnementale (noté de 0 à 50)</p> <p align="center"><i>Apprécié au regard du mémoire technique produite par le candidat. La note VT (valeur technique) de chaque candidat sera calculée au moyen de la formule suivante :</i></p> <p align="center"><i>La note qualité technique et environnementale est obtenue en additionnant les notes des 3 sous-critères</i></p> <p align="center"><i>Si aucun des candidats n'obtient la note maximale, la note (Q) sera calculée de la manière suivante :</i></p> <p align="center">$Q = 50 \times (\text{Note brute sur 50 obtenue par le candidat} / \text{Note brute sur 50 la plus élevée des candidats})$</p>	50
<p>Sous-critère n°1 : Gestion environnementale du chantier</p> <p>Ce sous-critère sera apprécié au regard des moyens et méthode utilisés pour respecter les exigences de la charte « Chantier à faibles nuisances » tout en prenant en compte le maintien en fonctionnement du collège ; à ce titre le candidat devra donc détailler les sous-critères 1.1 et 1.2.</p> <p align="right">Noté de 0 à 20</p>	
<p>Sous-critère 1.1 : Limitations des nuisances (sonores, ...) et interactions avec le collège et les riverains (communication, prise en compte de demandes)</p> <p align="right">Noté de 0 à 10</p>	
<p>Sous-critère 1.2 : Propreté du chantier et des abords (poussières, boues, etc.) et limitation des déchets (réutilisation, réemploi, usage de matériaux recyclés)</p> <p align="right">Noté de 0 à 10</p>	

<p>Sous-critère n°2 : Gestion des délais contractuels Ce sous-critère sera apprécié au regard de l'organisation proposée par le candidat pour respecter les délais prenant en compte le maintien en fonctionnement du collège. A ce titre, le candidat devra détailler les sous-critères 2.1 et 2.2.</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 20</p>	
<p>Sous-critère 2.1: Planning et organisation proposée pour son suivi ainsi que pour finir les tâches avant la reprise d'activité de l'établissement à chaque phase</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 10</p>	
<p>Sous-critère 2.2 : Moyens et méthodes pour rattraper les éventuels retards (effectif moyen du personnel d'exécution de l'entreprise et des sous-traitants déclarés par phases en tenant compte des pics d'activité durant les vacances scolaires)</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 10</p>	
<p>Sous-critère n°3 : Qualité technique des prestations et/ou de l'équipe Ce sous-critère sera apprécié au regard: des compétences et de l'organisation de l'équipe encadrante affectée directement au chantier à travers l'analyse des CV et de l'organigramme remis. <i>A ce titre, le candidat devra fournir un organigramme indiquant le rôle de chaque encadrant (conducteurs de travaux, chefs de chantier et/ou chefs d'équipe y compris pour les sous-traitants déclarés) et les CV correspondants (formation + expérience</i></p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 10</p>	
<p>Sous-critère 3.1 : Compétences et organisation de l'équipe encadrante affectée directement au chantier à travers l'analyse des CV et de l'organigramme remis</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 5</p>	
<p>Sous-critère 3.2 : Moyens et méthodes de réalisation des démolitions, du désamiantage et des étanchéités dans le respect des contraintes réglementaires et d'une intervention en site occupé</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 5</p>	

POUR LE LOT N°7

Critères	Points
<p style="text-align: center;">Critère Prix des prestations (noté de 0 à 50)</p> <p style="text-align: center;"><i>Apprécié au regard du montant total. La note prix de chaque candidat sera calculée au moyen de la formule suivante :</i></p> <p style="text-align: center;">$50 \times \frac{P \text{ de l'offre la moins-disante}}{P \text{ de l'offre du candidat}}$</p>	50

<p><i>Cette note sera ensuite pondérée comme indiqué dans le cadre de l'élaboration de la note finale.</i></p>	
<p align="center">Critère Qualité technique et environnementale (noté de 0 à 50)</p> <p><i>Apprécié au regard du mémoire technique produite par le candidat. La note VT (valeur technique) de chaque candidat sera calculée au moyen de la formule suivante :</i></p> <p><i>La note qualité technique et environnementale est obtenue en additionnant les notes des 3 sous-critères</i></p> <p><i>Si aucun des candidats n'obtient la note maximale, la note (Q) sera calculée de la manière suivante :</i></p> <p><i>$Q = 50 \times (\text{Note brute sur 50 obtenue par le candidat} / \text{Note brute sur 50 la plus élevée des candidats})$</i></p>	50
<p>Sous-critère n°1 : Gestion environnementale du chantier</p> <p>Ce sous-critère sera apprécié au regard des moyens et méthode utilisés pour respecter les exigences de la charte « Chantier à faibles nuisances » tout en prenant en compte le maintien en fonctionnement du collège ; à ce titre le candidat devra donc détailler les sous-critères 1.1 et 1.2.</p> <p align="right">Noté de 0 à 20</p>	
<p>Sous-critère 1.1 : Limitations des nuisances (sonores, ...) et interactions avec le collège et les riverains (communication, prise en compte de demandes)</p> <p align="right">Noté de 0 à 10</p>	
<p>Sous-critère 1.2 : Propreté du chantier et des abords (poussières, boues, etc.) et limitation des déchets (réutilisation, réemploi, usage de matériaux recyclés)</p> <p align="right">Noté de 0 à 10</p>	
<p>Sous-critère n°2 : Gestion des délais contractuels</p> <p>Ce sous-critère sera apprécié au regard de l'organisation proposée par le candidat pour respecter les délais prenant en compte le maintien en fonctionnement du collège. A ce titre, le candidat devra détailler les sous-critères 2.1 et 2.2.</p> <p align="right">Noté de 0 à 20</p>	
<p>Sous-critère 2.1: Planning et organisation proposée pour son suivi ainsi que pour finir les tâches avant la reprise d'activité de l'établissement à chaque phase</p> <p align="right">Noté de 0 à 10</p>	
<p>Sous-critère 2.2 : Moyens et méthodes pour rattraper les éventuels retards (effectif moyen du personnel d'exécution de l'entreprise et des sous-traitants déclarés par phases en tenant compte des pics d'activité durant les vacances scolaires)</p> <p align="right">Noté de 0 à 10</p>	

<p>Sous-critère n°3 : Qualité technique des prestations et/ou de l'équipe Ce sous-critère sera apprécié au regard: des compétences et de l'organisation de l'équipe encadrante affectée directement au chantier à travers l'analyse des CV et de l'organigramme remis. <i>A ce titre, le candidat devra fournir un organigramme indiquant le rôle de chaque encadrant (conducteurs de travaux, chefs de chantier et/ou chefs d'équipe y compris pour les sous-traitants déclarés) et les CV correspondants (formation + expérience</i></p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 10</p>	
<p>Sous-critère 3.1 : Compétences et organisation de l'équipe encadrante affectée directement au chantier à travers l'analyse des CV et de l'organigramme remis</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 5</p>	
<p>Sous-critère 3.2 : Moyens et méthodes pour assurer l'accompagnement en phase GPA, et en particulier lors des phasages intermédiaires : la mise en service des SSI ainsi que des alarmes anti-intrusion et les passages des commissions de sécurité</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 5</p>	

POUR LE LOT N°8

Critères	Points
<p style="text-align: center;">Critère Prix des prestations (noté de 0 à 50)</p> <p style="text-align: center;"><i>Apprécié au regard du montant total. La note prix de chaque candidat sera calculée au moyen de la formule suivante :</i></p> <p style="text-align: center;">$50 \times \frac{P \text{ de l'offre la moins-disante}}{P \text{ de l'offre du candidat}}$</p> <p style="text-align: center;"><i>Cette note sera ensuite pondérée comme indiqué dans le cadre de l'élaboration de la note finale.</i></p>	50
<p style="text-align: center;">Critère Qualité technique et environnementale (noté de 0 à 50)</p> <p style="text-align: center;"><i>Apprécié au regard du mémoire technique produite par le candidat. La note VT (valeur technique) de chaque candidat sera calculée au moyen de la formule suivante :</i></p> <p style="text-align: center;"><i>La note qualité technique et environnementale est obtenue en additionnant les notes des 3 sous-critères</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Si aucun des candidats n'obtient la note maximale, la note (Q) sera calculée de la manière suivante :</i></p> <p style="text-align: center;">$Q = 50 \times (\text{Note brute sur 50 obtenue par le candidat} / \text{Note brute sur 50 la plus élevée des candidats})$</p>	50

<p>Sous-critère n°1 : Gestion environnementale du chantier Ce sous-critère sera apprécié au regard des moyens et méthode utilisés pour respecter les exigences de la charte « Chantier à faibles nuisances » tout en prenant en compte le maintien en fonctionnement du collège ; à ce titre le candidat devra donc détailler les sous-critères 1.1 et 1.2.</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 20</p>	
<p>Sous-critère 1.1 : Limitations des nuisances (sonores, ...) et interactions avec le collège et les riverains (communication, prise en compte de demandes)</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 10</p>	
<p>Sous-critère 1.2 : Propreté du chantier et des abords (poussières, boues, etc.) et limitation des déchets (réutilisation, réemploi, usage de matériaux recyclés)</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 10</p>	
<p>Sous-critère n°2 : Gestion des délais contractuels Ce sous-critère sera apprécié au regard de l'organisation proposée par le candidat pour respecter les délais prenant en compte le maintien en fonctionnement du collège. A ce titre, le candidat devra détailler les sous-critères 2.1 et 2.2.</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 20</p>	
<p>Sous-critère 2.1: Planning et organisation proposée pour son suivi ainsi que pour finir les tâches avant la reprise d'activité de l'établissement à chaque phase</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 10</p>	
<p>Sous-critère 2.2 : Moyens et méthodes pour rattraper les éventuels retards (effectif moyen du personnel d'exécution de l'entreprise et des sous-traitants déclarés par phases en tenant compte des pics d'activité durant les vacances scolaires)</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 10</p>	
<p>Sous-critère n°3 : Qualité technique des prestations et/ou de l'équipe Ce sous-critère sera apprécié au regard: des compétences et de l'organisation de l'équipe encadrante affectée directement au chantier à travers l'analyse des CV et de l'organigramme remis. <i>A ce titre, le candidat devra fournir un organigramme indiquant le rôle de chaque encadrant (conducteurs de travaux, chefs de chantier et/ou chefs d'équipe y compris pour les sous-traitants déclarés) et les CV correspondants (formation + expérience</i></p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 10</p>	

Sous-critère 3.1 : Compétences et organisation de l'équipe encadrante affectée directement au chantier à travers l'analyse des CV et de l'organigramme remis Noté de 0 à 5	
Sous-critère 3.2 : Moyens et méthodes pour assurer la mise en service des équipements (chauffage, ventilation, GTB, conformité des installations gaz) y compris lors des phases intermédiaires, la formation des utilisateurs, l'accompagnement lors de la GPA Noté de 0 à 5	

POUR LE LOT N°9

Critères	Points
<p align="center">Critère Prix des prestations (noté de 0 à 50)</p> <p align="center"><i>Apprécié au regard du montant total. La note prix de chaque candidat sera calculée au moyen de la formule suivante :</i></p> <p align="center">$50 \times \frac{P \text{ de l'offre la moins-disante}}{P \text{ de l'offre du candidat}}$</p> <p align="center"><i>Cette note sera ensuite pondérée comme indiqué dans le cadre de l'élaboration de la note finale.</i></p>	50
<p align="center">Critère Qualité technique et environnementale (noté de 0 à 50)</p> <p align="center"><i>Apprécié au regard du mémoire technique produite par le candidat. La note VT (valeur technique) de chaque candidat sera calculée au moyen de la formule suivante :</i></p> <p align="center"><i>La note qualité technique et environnementale est obtenue en additionnant les notes des 3 sous-critères</i></p> <p align="center"><i>Si aucun des candidats n'obtient la note maximale, la note (Q) sera calculée de la manière suivante :</i></p> <p align="center">$Q = 50 \times (\text{Note brute sur 50 obtenue par le candidat} / \text{Note brute sur 50 la plus élevée des candidats})$</p>	50
<p>Sous-critère n°1 : Gestion environnementale du chantier Ce sous-critère sera apprécié au regard des moyens et méthode utilisés pour respecter les exigences de la charte « Chantier à faibles nuisances » tout en prenant en compte le maintien en fonctionnement du collège ; à ce titre le candidat devra donc détailler les sous-critères 1.1 et 1.2.</p> <p align="right">Noté de 0 à 20</p>	
<p>Sous-critère 1.1 : Limitations des nuisances (sonores, ...) et interactions avec le collège et les riverains (communication, prise en compte de demandes)</p> <p align="right">Noté de 0 à 10</p>	
<p>Sous-critère 1.2 : Propreté du chantier et des abords (poussières, boues, etc.) et limitation des déchets (réutilisation, réemploi, usage de matériaux recyclés)</p> <p align="right">Noté de 0 à 10</p>	

<p>Sous-critère n°2 : Gestion des délais contractuels Ce sous-critère sera apprécié au regard de l'organisation proposée par le candidat pour respecter les délais prenant en compte le maintien en fonctionnement du collège. A ce titre, le candidat devra détailler les sous-critères 2.1 et 2.2.</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 20</p>	
<p>Sous-critère 2.1: Planning et organisation proposée pour son suivi ainsi que pour finir les tâches avant la reprise d'activité de l'établissement à chaque phase</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 10</p>	
<p>Sous-critère 2.2 : Moyens et méthodes pour rattraper les éventuels retards (effectif moyen du personnel d'exécution de l'entreprise et des sous-traitants déclarés par phases en tenant compte des pics d'activité durant les vacances scolaires)</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 10</p>	
<p>Sous-critère n°3 : Qualité technique des prestations et/ou de l'équipe Ce sous-critère sera apprécié au regard: des compétences et de l'organisation de l'équipe encadrante affectée directement au chantier à travers l'analyse des CV et de l'organigramme remis. <i>A ce titre, le candidat devra fournir un organigramme indiquant le rôle de chaque encadrant (conducteurs de travaux, chefs de chantier et/ou chefs d'équipe y compris pour les sous-traitants déclarés) et les CV correspondants (formation + expérience</i></p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 10</p>	
<p>Sous-critère 3.1 : Compétences et organisation de l'équipe encadrante affectée directement au chantier à travers l'analyse des CV et de l'organigramme remis</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 5</p>	
<p>Sous-critère 3.2 : Moyens et méthodes utilisés par le candidat pour assurer la mise en service de l'ascenseur, la formation des utilisateurs et l'accompagnement lors de la GPA</p> <p style="text-align: right;">Noté de 0 à 5</p>	

POUR L'ENSEMBLE DES LOTS, LA NOTE FINALE, SUR 100 POINTS, SERA CALCULEE EN AJOUTANT LES NOTES PRIX, VALEUR TECHNIQUE ET VALEUR ENVIRONNEMENTALES.

Lors de l'examen des offres, une vérification matérielle des offres de prix des candidats sera effectuée.

Lors de l'examen des offres, une vérification matérielle des offres de prix des candidats sera effectuée. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire il n'en sera pas tenu compte et seul le montant total de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) fera foi.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix global et forfaitaire de la DPGF.

8.4 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat individuel ou en cas de groupement, chaque membre du groupement, et le(s) éventuel(s) sous-traitant(s) justifie ne pas être dans un des motifs d'exclusion. A ce titre il devra remettre, dans un délai qui lui sera précisé ou par voie électronique les certificats et attestations des articles R2143-6 à R2143-10 et R2143-16 du Code de la commande publique.

Par ailleurs:

Le candidat qui est établi hors de France et qui envisage de détacher temporairement un salarié sur le territoire national pour l'exécution de ce marché doit en informer le pouvoir adjudicateur et fournir, avant le début de détachement, en application des articles L.1262-4 et R.1263-12 du Code du travail, les documents ci-après:

- Une copie de la déclaration de détachement transmise à l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, conformément aux dispositions des articles R1263-3-1, R.1263-4-1 et R.1263-6-1 du Code du travail.
- Une copie du document désignant le représentant mentionné à l'article R.1263-2-2 du Code du travail.

Afin de simplifier le dépôt des offres, les candidats ne sont plus tenus de signer l'offre présentée. En revanche, l'acte d'engagement signé sera exigé du seul candidat auquel est envisagé d'attribuer le marché qui devra strictement se conformer à l'offre qu'il aura déposée et pour laquelle il est engagé. A cet effet, le pouvoir adjudicateur renseignera l'acte d'engagement avant de l'adresser, par voie électronique au travers du profil d'acheteur, non revêtu de sa signature, au candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché. Celui-ci remplira alors les rubriques qui n'ont pu être renseignées par le pouvoir adjudicateur, le signera, de préférence électroniquement, et le retournera via le profil d'acheteur à ce dernier, dans un délai qui lui sera précisé par voie électronique.

Dans le cas où l'attributaire pressenti ne signerait pas son offre dans le délai imparti, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après pourra être sollicité directement.

En application de l'article L241-1 du Code des Assurances, il devra également fournir la preuve de la souscription d'un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité décennale. Cette attestation devra comporter les mentions minimales prévues à l'article R.243-2 du Code des Assurances et précisées par l'arrêté du 5 janvier 2016 fixant un modèle d'attestation d'assurance.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.departement13.fr>.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au tribunal territorialement compétent :

Tribunal Administratif de Marseille
31 Rue Jean François Leca
13002 MARSEILLE
Tél : 04 91 13 48 13
Télécopie : 04 91 81 13 89
Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.